



LE SERMAGEOIS

n° 115



Bulletin d'informations municipales
Janvier 2018

Sommaire

- Mot du maire
- Vie municipale
- Nécrologie
- Parc du Morvan
- Com. Com. BLM
- Info sport
- A Notre Dame de La Salette
- Vie communale
- Sermages en fêtes
- Fleurissement
- Ca va swinguer à Sermages
- Agenda
- Joies, peines, annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants :

Entretien des locaux : 13€/heure

Jardinage : -sans matériel : 14€/heure

-avec matériel : 18€/heure

-avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure

Transport : tarif en fonction de la distance et du temps d'attente

Informations et inscriptions en mairie.



Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)

Du Lundi au Vendredi : 13h30/17h30

Le Samedi 8h/12h et 13h30/17h30

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

remorque/utilitaire : 5€, fourgon : 9€, camion 13€.

Sac bio en vente : 2.50€ les 26 sacs de 20L, au site administratif route des réservoirs à St Honoré les Bains.



Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

de 17h30 à 18h30

dans les locaux

de l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, faites le 3237, puis tapez à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Chères Sermageoises, Chers Sermageois,

Quel bonheur de découvrir à la une de notre sermageois N°115, la jolie frimousse, déjà bien dodue, d'Eléna ! Félicitations à Marine et Julien pour cette nouvelle promotion ! Ce nouveau rôle de "parents" sera gratifiant. Malgré les heures supplémentaires la nuit, le stress et quelques larmes, vous devriez obtenir votre prime de sourires et vous sentir grandi par toutes ces nouvelles expériences. Encore Félicitations !

L'amitié franco-allemande Mettendorf-Sermages est endeuillée par la disparition de Monsieur Hans LORDS survenue à l'âge de 87 ans.

La municipalité présente ses sincères condoléances à toute sa famille et à tous nos amis allemands.

Depuis le 29 novembre, vous avez pu admirer la touche finale du travail de nos bénévoles qui se sont investis, sans compter, pour décorer notre village. C'est avec un plaisir non dissimulé et toujours renouvelé que nous vous comptons dans nos rangs et bénéficions de votre dévouement et de votre générosité. Merci pour tout ce que vous entreprenez pour Sermages.

Pour ce Téléthon 2017, le contexte médiatique et les conditions météorologiques parfois difficiles, ont fortement perturbé cette édition. Nos bénévoles ne se sont pas démobilisés et ont assuré la confection de soupes et de confitures. Une somme considérable, pour notre commune, a été reversée à l'AFM TELETHON. Merci infiniment de l'engagement de tous.

Pour la première fois, en association avec la paroisse de Moulins-Engilbert, l'Association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE" a participé à l'animation "Sur le chemin des crèches". Une animation supplémentaire pour notre petit village qui a mobilisé nos bénévoles pour que la crèche soit bien mise en valeur.

Je souhaite remercier, chaleureusement, les sermageois qui ont illuminé leur façade et même... leur toit ! Au cœur de l'hiver, ces illuminations ont ébloui nos yeux et suscité l'esprit de Noël !

Merci au Père Noël d'avoir fait une halte, fort remarquée, le dimanche 17 décembre à la salle socioculturelle. Merci aux jeunes parents d'avoir assisté à ce rendez-vous, et nous avoir permis de connaître leurs petits bout'choux. Un grand merci à nos aînés d'être venus participer à cette rencontre intergénérationnelle.

Une fois n'est pas coutume, je désire remercier l'équipe rédactionnelle du sermageois pour son dévouement !

Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez.

Que les difficultés vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

En un mot, au nom de la municipalité, une très bonne année 2018 !

VIE MUNICIPALE

COMMUNE DE SERMAGES

CANTON DE LUZY

Compte Rendu de la Réunion du 6 Décembre 2017

Date de Convocation : 29 Novembre 2017

Présents : Dominique STRIESKA, Emmanuel GRIMOND, Olivier BICHON, Nadège ROUSSEAU, Paule COUPAIN, Régis GRANDJEAN, Jean-Noël BERNARD, Sandrine HAROU.

Excusés : Alain COLLIN, Jacqueline TOUSSAINT-MARTINETTI procuration à Jean Noël BERNARD.

Secrétaire de séance : Sandrine HAROU

Nouvelles compétences CCBLM

Madame le Maire a présenté les nouvelles compétences de CCBLM sur lesquelles le conseil municipal doit se prononcer :

- compétence communication électronique : CCBLM a décidé de prendre la compétence communication électronique pour mener à bien le projet de « Nièvre très haut débit », après quelques remarques formulées par les conseillers présents sur le fonctionnement d'internet sur la commune, le conseil municipal s'est prononcé favorablement.

- compétence Maison de Services au Public : CCBLM a proposé de prendre la compétence Maison de Services au Public, dont la gestion ne sera pas impactée par le transfert de compétence, des conventions seront mises en place pour la gestion par les centres sociaux. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement.

Convention Instruction des autorisations d'urbanisme

Madame le Maire a rappelé que suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, il fallait trouver une solution pour ce service. Le Département (Nièvre Ingénierie) propose une convention qui a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de ce service. La grille tarifaire est la suivante : 1.50 € par habitant plus 75 € pour un permis de construire, 30 € pour un certificat d'urbanisme b, 52.50 € pour une déclaration préalable de travaux, 60.00 € pour un permis de démolir et 90.00 € pour un permis d'aménager. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Ouverture des Crédits en investissement pour 2018

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à l'ouverture de crédits en section investissement pour permettre de régler des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget de 2018. Il s'agit d'inscrire le quart des dépenses de l'article 21 du budget précédent, soit : $19\,452.00 : 4 = 4\,863.00$ €

Demande achat portion de terrain Chaumes de Grandry

M. CROTET Jérémy et Mme JULIEN Emilie ont adressé une demande d'achat d'une portion de terrain devant leurs bâtiments afin de clore la cour. La portion demandée fait partie d'un chemin communal, il convient de réaliser une enquête publique auparavant. Ensuite un bornage doit être fait par un géomètre, aux frais du demandeur. Le conseil municipal n'est pas opposé à cette demande.

Questions diverses

- Logement de l'Ecole : il est vacant mais il n'est pas possible de le remettre en location dans l'état actuel. Après une visite des lieux, il est décidé de demander une étude pour une réhabilitation en plusieurs tranches.

- Régie de location de la salle socioculturelle : un nouveau régisseur doit être nommé, Hervé ROY est proposé et accepté par le conseil. Le conseil municipal accepte aussi de lui accorder l'indemnité de régie.

- Réduction du temps de travail du poste d'adjoint technique de 23 heures à 19 heures, l'employé qui occupe ce poste a une proposition d'emploi sur une autre collectivité. Le conseil municipal n'est pas opposé à cette réduction d'horaire.

- Olivier BICHON a assisté à la réunion du SITG de Moulins Engilbert, il a fait part de la demande de transport d'une famille de Sermages qui a été évoquée lors de cette réunion. Une demande a été faite au conseil régional, sans réponse favorable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 30.

Nécrologie



Les amis du partenariat franco-allemand entre
Mettendorf et Sermages s'affligent de la mort de

M Hans Lordz,

décédé le 18 septembre 2017 à l'âge de 87 ans.

Avec Hans Lordz, l'amitié franco-allemande entre Mettendorf et Sermages a perdu un défenseur passionné. C'est grâce à lui que les relations amicales entre les deux villages ont été dûment honorées lors du cinquantenaire.

C'était pour lui, qui fut pendant, des décennies très ami avec tous les membres fondateurs, une chose très chère de garder leur initiative en mémoire.

Ainsi on a sur son initiative inauguré en 2014 dans le cadre d'une célébration solennelle une pierre avec une plaque commémorative des trois pères fondateurs : le maire Gérard Grimond, l'abbé Pierre Lauvergeon de Sermages et du Dechant Franz Werner Schaaf de Mettendorf.

Hans Lordz faisait le discours lors de l'inauguration de la pierre commémorative à Mettendorf et aussi en 2015 à Sermages, où on avait posé et inauguré solennellement une pierre avec la même plaque commémorative au centre du village.

Entretemps l'amitié est devenue un partenariat reconnu entièrement d'après le souhait de Hans Lordz, pour lequel la coopération européenne surtout avec la France et la rencontre avec les gens en Morvan/Bourgogne et les descendants de la famille Grimond étaient très importants.

Il gardait une grande admiration pour le pays, sa culture et sa langue. Pour lui l'amitié transfrontalière entre les français et les allemands était une protectrice pour la paix en Europe.

Même très âgé il désirait visiter la Bourgogne encore deux fois lors des célébrations du cinquantenaire – la région de la France qu'il avait visitée pour des décennies en compagnie des groupes de jeunes et d'adultes.

Nous nous inclinons avec de la gratitude et du respect devant lui et son grand engagement pour cette amitié franco-allemande.

Rudi WILLEMS

METTENDORF

Parc Naturel Régional du Morvan



Ce qu'il faut retenir

1 – Révision de la Charte.

Une présentation du rapport d'évaluation de la charte 2008 – 2017 réalisé par le bureau d'étude Inddigo a permis de mettre en évidence les réussites, les points de difficultés et de vigilance à prendre en compte pour la future période.

Sont notamment ressortis fortement des avancées positives dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'éducation, ... et des points d'amélioration sur les thèmes de la forêt, du tourisme, de la communication, ...

Il a été également mis en évidence la nécessité d'une meilleure adéquation entre les moyens à disposition du Syndicat Mixte (cotisations statutaires) et les ambitions du Parc.

Par ailleurs, a été présenté et débattu le projet d'architecture de la future charte 2020 – 2035 issu des réunions de concertations (commissions, réunions publiques, conférences du Morvan, Conseils scientifiques, Conseils associatifs et citoyens, ...) organisées depuis le printemps.

Il en ressort un projet organisé autour de quatre axes et huit orientations :

Axe 1 : Consolider le contrat social autour d'un bien commun, le Morvan

S'approprier et partager les richesses et les enjeux du Morvan,
S'engager et co-construire un territoire vivant, ouvert et solidaire,

Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture :

Préserver les ressources naturelles et reconquérir la biodiversité,
Conjuguer, passé, présent et futur, les cultures du Morvan en mouvement.

Axe 3 : Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan :

Consolider l'identité de moyenne montagne,
Renforcer la Destination touristique.

Axe 4 : Accompagner la transition écologique en Morvan :

- Renouveler les modèles économiques,
- Atteindre l'autonomie énergétique.

A partir de cette architecture, l'avant-projet de charte sera rédigé pour une présentation en Conférence du Morvan en début d'année 2018, puis au Comité Syndical du 25 janvier 2018, avant une adoption envisagée lors d'un Comité Syndical à tenir début mars.

L'avant-projet sera ensuite adressé par le Conseil régional aux instances nationales pour avis.

Le retour de ces avis est attendu en fin d'année.

Parc Naturel Régional du Morvan

Le projet amendé sera ensuite soumis à enquête publique, puis aux collectivités membres du Syndicat Mixte au cours de l'année 2019.

2 – Transfert des chantiers d'insertion.

Compte tenu de la nouvelle organisation intercommunale, il a été décidé de transférer le portage par le Parc des deux chantiers d'insertion vers la Communauté de communes Morvan - Sommets et Grands Lacs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Parc portait ces équipes en insertion depuis la fin des années 1990 sur le territoire de la Nièvre au bénéfice des communes, Communautés de communes, de Bibracte, ...

Le transfert porte sur l'ensemble des personnels de ces deux équipes (14 salariés) du coordonnateur et du matériel nécessaire à leurs activités.

La convention de transfert a été adoptée par le Comité Syndical ce 9 novembre.

3– Décision modificative n° 3

Quelques ajustements comptables ont été opérés au sein de cette décision modificative budgétaire sans conséquences sur l'économie générale du budget.

4 – Divers

Le bilan du programme Life Nature qui s'est achevé le 31/08/2017 a été présenté à l'occasion de ce Comité Syndical.

Diverses délibérations ont été prises notamment dans le domaine de l'eau pour solliciter les financements des partenaires pour l'année 2018.

Prochain Comité Syndical : Jeudi 25 janvier 2018 – 14 h 30

Débat d'orientations budgétaires

Présentation de l'avant-projet de charte 2020 - 2035



Vivre dans le Parc du Morvan en 2035



Le décret de classement du Parc naturel régional du Morvan expirera en 2020. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2017, le Parc a remis sur le métier son ouvrage et travaillé avec les habitants, les élus, les techniciens et toutes celles et ceux qui font la richesse de notre territoire à l'élaboration d'un projet renouvelé pour la période 2020-2035.

Où en sommes-nous ?

À la finalisation de l'avant-projet qui sera proposé au comité syndical du 25 janvier 2018 pour un ultime débat et ensuite pour un vote au comité syndical début mars.

Cet avant-projet a été élaboré à partir du printemps 2017 avec deux temps de concertation qui ont réuni les instances du Parc, des commissions thématiques, des instances politiques ; des temps de concertation ont été organisés avec la population lors de rencontres conviviales qui ont permis de recueillir la parole des habitants, ce qu'ils souhaitent pour l'avenir du Morvan et aussi ce qu'ils ne souhaitent pas pour l'avenir de leur territoire.

Quel Morvan pour 2035 ?

L'avant-projet s'organise autour d'un fil rouge sur la thématique des paysages et de 4 axes.

Axe 1 : Consolider le contrat social autour d'un bien commun, le Morvan

C'est en effet au Parc du Morvan que de permettre à tous de s'approprier et de partager les richesses et les enjeux du Morvan et de s'engager sur la co-construction d'un territoire vivant, ouvert et solidaire.

Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture.

Cet axe traite des patrimoines du Morvan : de la protection et les gestions des sites à haute valeur écologique et de la ressource en eau à la sauvegarde et la transmission du patrimoine rural, matériel et immatériel.

Axe 3 : Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan !

Des sites naturels et paysagers d'exception à la marque Parc, le Parc naturel régional du Morvan porte des actions qui sont spécifiques au territoire et qui renforcent la destination touristique Morvan et son caractère montagnard.

Axe 4 : Accompagner la transition écologique en Morvan

Enfin, les 15 prochaines années seront celles de l'innovation en termes d'autonomie énergétique et de renouvellement des modèles économiques, agricoles et forestier en particulier, auxquels la future charte doit faire une grande place.

La suite

La procédure de renouvellement est longue ; l'année 2018 sera consacrée au recueil des avis des instances nationales : le Conseil National de Protection de la Nature, la Fédération des Parcs, l'État, et l'Autorité Environnementale. En 2019, le projet enrichi de ces avis sera soumis à enquête publique et pour délibération des collectivités adhérentes au syndicat mixte. Ce sera donc un moment important d'expression des habitants et des élus. Le décret de reclassement du Premier ministre est attendu pour la fin du premier semestre 2020, ce qui correspond à l'échéance de la labellisation actuelle.

Renseignements :

charte@parcdumorvan.org

www.morvan2035.org

03 86 78 79 00



ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS

Informations de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan

Gestion des déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes du Bazois (secteur de Chatillon), d'Entre Loire et Morvan (secteur de Cercy-la-Tour/Fours), des Portes Sud du Morvan (secteur de Luzy/StHonoré) et du Sud Morvan (secteur de Moulins-Engilbert), ainsi que le SICTOM des Morillons et le SIOM de la Machine, ont fusionné pour devenir la **Communauté de communes Bazois Loire Morvan (CCBLM)**.

Les déchets ménagers de tout le territoire sont dorénavant gérés par le service déchets ménagers de la CCBLM, basé à St Honoré les Bains.

Passage de la taxe à la redevance d'enlèvement des déchets ménagers

Le Conseil Communautaire de la CCBLM a voté lors de sa séance du 12 octobre 2017 pour le recouvrement du service par la redevance (REOM).

Cette décision s'applique à partir du 1^{er} Janvier 2018. En 2017, le service était financé sur certains secteurs par la taxe et sur d'autres secteurs par la redevance.

La REOM correspond à la différence entre les dépenses et les recettes pour l'année en cours, et répartie entre les usagers. Elle est calculée en fonction du nombre de personnes au foyer pour les ménages, et en fonction de l'activité pour les professionnels.

Pour les habitants qui payaient jusqu'à présent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la part relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimée sur l'avis d'imposition de la taxe foncière. Une facture sera envoyée par les services de la CCBLM à chaque foyer pour payer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour les habitants qui payaient déjà une redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le fonctionnement reste inchangé. Les tarifs des anciennes structures à la redevance étant très différents et peu adaptés à l'étendue et la diversité de tout le territoire de CCBLM, la grille des tarifs par catégorie pour les ménages et pour les professionnels a été entièrement refondue.

Un règlement de redevance a également été voté pour fixer les conditions d'application de ce mode de recouvrement.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants a été validée par le Conseil Communautaire dans les conditions suivantes :

- à la demande pour tout particulier, sur envoi au service déchets ménagers du formulaire disponible en Mairie,
- collecte réalisée dans un délai d'un mois à réception de la demande, hors vacances estivales et fêtes de fin d'année,
- la collecte est facturée 15€ le mètre cube. Tout mètre cube entamé est dû.

UN FUTUR GRAND CHAMPION

Bonjour c'est Colas! Samedi 11 novembre, j'ai participé à une compétition de judo à Varennes-Vauzelles et j'ai gagné une médaille!! Bon, comme je suis tombé sur des costauds, c'est la médaille en chocolat que j'ai ramenée à la maison... Mais vivement la prochaine fois, c'est moi qui vais les mettre au tapis !!!



SERMAGES SE MET AU SPORT

Depuis début novembre, la salle socioculturelle accueille des cours de pilates, organisés par l'Union Sportive La Mouloinoise, de Moulins-Engilbert.

Chloé coache une vingtaine de sportifs, les vendredis de 18h à 19h. Vous pouvez emmener votre tapis, mais il y en a à votre disposition si besoin.



Photo P. Ranty



Le pilates est une gym douce qui vise à muscler le corps, qui repose beaucoup sur la respiration et les bonnes postures. Ce sport permet de réapprendre l'équilibre et le maintien de son corps.

Alors si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec le président de l'association, Alexandre au 06.51.81.68.58, ou aller directement voir Chloé qui répondra à vos questions.

A Notre Dame de La Salette

S.... comme **S**ermages

S.... comme **S**alette

S.... comme **S**amedi 28 octobre

S.... comme la lettre tamponnée sur mon poignet à

l'entrée du « bal trad » organisé le Samedi 28 octobre à la salle socioculturelle par l'association « A Notre Dame de La Salette de Sermages » sur une proposition de René Guillaume, propriétaire d'une maison à Sermages et jouant de la cornemuse dans le groupe « Balivernes ». Cette soirée a réuni une centaine de personnes de Sermages, des environs et aussi des danseurs et danseuses de Nevers, Marmagne, Larochemillay et même des vacanciers venant de l'aube et de



Le groupe « Balivernes » en provenance de la région parisienne nous a ravies les oreilles de chants et de musiques à danser du Nivernais Morvan et aussi d'Auvergne, du Berry, de Bretagne et de Gascogne.

Les danses de couple, les danses collectives en cercles et en chaînes nous ont bien échauffés et heureusement la buvette était fort bien achalandée.

La soirée s'est poursuivie jusqu'à 1h30 du matin avec Bastien Buteau et François Bouchoux, tous deux accordéonistes chromatiques de talent locaux, fort appréciés.



Le lendemain, le groupe « Balivernes » a ensoleillé la grisaille du jour avec notamment des danses collectives d'animation faciles à danser aussi bien pour les débutant(e)s que pour les résident(e)s du foyer de vie de Moulins-Engilbert, qui ont été enchantés d'écouter la musique et danser. Philippe a aimé la chanson « Auprès de ma blonde », Nicole « la guitare (le cistre) et la trompette (bombarde), les bonbons et les gâteaux », Marc a aimé la flûte noire et le tambour (cajon) et Fabrice demande à revenir l'année prochaine. Les gâteaux et les crêpes faits maison ont aussi eu un succès bien mérité. L'après-midi s'est terminé avec la participation de Pierre Marceau, accordéoniste diatonique local des groupes « La petite moisson » et « Les cailloux ».

Merci à René pour cette belle idée.

Merci à l'association « A Notre Dame de la Salette de Sermages » d'avoir organisé cet événement riche en convivialité.

Merci aux musicien(ne)s du groupe « Balivernes », François au cajou, René aux cornemuses, Patricia au violon, Dominique et Michèle à l'accordéon diatonique et au chant, Joël aux flutes, saxophone et bombarde.



Anne Joblot

Vie Communale

BIEN VIEILLIR DANS LE MORVAN

A l'initiative de la MSA, dans le cadre de la charte des solidarités et avec le soutien de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), du Conseil Départemental et du Pays Nivernais Morvan, s'est déroulée le mardi 10 octobre, l'une des deux rencontres appelées "Les Grâinés du Morvan".

Concernant le secteur du Sud-Morvan, c'est à Sermages que les organisateurs ont souhaité passer cette journée originale.

Une soixantaine d'aînés se sont réunis en tables rondes. Les responsables des différents organismes ont informé les participants de tous les services existants pour bien vieillir dans le Morvan. Ensuite, ce fut au tour des aînés d'indiquer ce qui leur manquait afin de relayer les demandes aux différents organismes dans le but final de mettre en place de nouveaux services.

A l'issue du repas, une troupe de théâtre s'est produite. Cette journée a été importante, elle a permis, le temps de quelques heures, de rompre l'isolement.



UN PIGNON EN TRAVAUX

Si vous n'êtes pas venus jusqu'à la mairie depuis fin octobre, vous risquez d'avoir une surprise de taille ! En effet, le pignon de la mairie a été entièrement maçonné.

Le crépi existant, vraisemblablement soufflé par des infiltrations d'eau était devenu dangereux. Prévu dans le budget de la commune, le conseil municipal avait décidé d'opter pour les pierres apparentes, plutôt qu'à l'identique. De prime abord, c'était parce que le devis était moins couteux, mais au final, nous avons fait le bon choix !

L'entreprise GUILLOT de Château-Chinon (qui a déjà travaillé pour la commune dans le cadre de la construction de la salle socioculturelle et dans les travaux de réhabilitation de l'église), en deux temps, trois mouvements, a redonné une note de gaieté au bâtiment communal !

Une subvention du Conseil Départemental nous a aidé, grandement, a financé cet investissement nécessaire.





HALLOWEEN SERMAGEOIS

Halloween est célébrée principalement en Irlande, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle Zélande et, dans une moindre mesure, dans de nombreux autres pays. La tradition moderne la plus connue veut que les enfants se déguisent avec des costumes effrayants à l'image des fantômes, des sorcières, des monstres ou des vampires et aillent sonner aux portes en demandant des friandises avec la formule : « *Trick or treat!* » qui signifie « des bonbons ou un sort ! ».

Quelle ne fut pas la surprise des sermageois, lorsqu'ils ont vu apparaître de drôles de formes bizarroïdes disposées aléatoirement devant la maison DUVERNOY !

C'était sans compter sur l'imagination débordante d'Elodie BROCHET locataire d'un des appartements de la maison DUVERNOY qui, pour préparer dignement HALLOWEEN, se transforme en une véritable créatrice fantasmagorique !

Un autre petit sermageois s'est lui aussi transformé, pour l'occasion, en un monstre sanguinolent ! Il n'a pas hésité à arpenter les routes escarpées pour surprendre et faire peur aux habitants incroyables.

Merci Yohan de nous avoir rendu visite !



Photo P. Ranty

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année, la commémoration de la victoire et de la paix s'est déroulée, du fait d'une météo peu engageante, à l'église SAINT-PIERRE.

La fanfare des pompiers a résonné avec une amplitude toute particulière. Claire et Julie ne se sont pas laissées déstabiliser pour annoncer nos "morts pour la France".

Dans son message, la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées a mis l'accent sur le fait de rendre hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire.

Elle a rappelé que le 16 novembre 1917, au milieu de la tempête, Georges CLEMENCEAU, était appelé à former le gouvernement. Président du conseil et ministre de la guerre, à 76 ans, il appelle à la "guerre intégrale" et remobilise la Nation et les armées avec l'obsession de mener la France à la victoire.

Le 11 novembre 1918, à 11 heures, sur le front, les clairons ont surgi pour sonner le cessez-le-feu. L'année prochaine, la commémoration du 11 novembre 2018 aura une teneur toute particulière.

INSOLITE, UN RESTAURANT EPHEMERE A SERMAGES

Nicole JHEAN, jeune retraitée a eu une initiative peu ordinaire ; celle de créer un restaurant tunisien éphémère, hébergé pour un soir, dans diverses salles des fêtes des villages du Morvan. Son concept, un genre de food-truck (sans le camion), destiné aux communes qui ne possèdent pas de restaurant, est d'offrir une fois par mois la possibilité de déguster une spécialité tunisienne. Interrogé pour donner son accord, le conseil municipal a rapidement validé le projet.

Ainsi, le jeudi 16 novembre, le premier plat, un couscous généreux, a remporté un vif succès ! Plus de quarante portions ont trouvé preneur !

N'hésitez pas à laisser votre adresse mail à la mairie afin qu'Amandine vous prévienne.

De nouvelles dates sont fixées : jeudi 18 janvier, le jeudi 22 février et le jeudi 29 mars 2018



Photo P. Ranty

Vous pouvez contacter Nicole JHEAN au 06/36/30/05/52 ou par mail : ardoux@orange.fr, vous verrez, elle est très sympathique !

SUR LE CHEMIN DES CRECHES le 8 décembre



A l'initiative de la Paroisse de Moulins-Engilbert, l'association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE" a participé, pour la première fois, à une animation qui s'intitule "Sur le Chemin des crèches". Le but était de faire découvrir entre le samedi 2 décembre et le dimanche 7 janvier, les crèches de Glux en Glenne, Maux, Onlay, Moulins-Engilbert, Villapourçon et Sermages.

La plupart des crèches présentées se trouvait à l'intérieur des églises. A Sermages, il ne nous est pas possible de laisser l'église ouverte au public, du fait de la rareté de certaines pièces. Aussi, Guy Montaron, président de l'association et son équipe ont eu l'idée d'installer la crèche à l'extérieur.

Le 8 décembre à 18h30, la paroisse de Moulins-Engilbert proposait un temps de chants et de prières. Celui-ci aurait dû se dérouler autour de la crèche, malheureusement une bourrasque de neige nous a contraints à nous réfugier à l'église.

Nous étions peu nombreux mais ce fut un moment d'échanges et de partage apprécié.

Sermages en fête

TELETHON 2017 le 9 décembre

Indéniablement, les obsèques de Johnny HALLYDAY ont jeté une ombre sur l'organisation nationale du TELETHON 2017. A Sermages, la motivation des bénévoles est restée intacte !

En quelques chiffres, 190 : c'est le nombre de kilogrammes de légumes récoltés dans le jardin de l'Ouche de la Grand-mère, 117 : c'est le nombre de pots de confiture fabriqués exclusivement avec les fruits du jardin, 150 : c'est le nombre de litres de soupe fournis par les Toques Nivernaises, 700 : c'est (environ) le nombre de litres de soupe présentés à la vente...

1 467.76 : c'est la somme que nous avons, fièrement, reversée à l'AFM TELETHON !!!



Un grand merci au magasin ATAC qui nous a fourni les ingrédients que nous n'avions pas (haricots secs, oignons, navets) qui a donné 40 tartes, 100 croissants et 100 pains au chocolat !

Un grand merci aux commerçants de Moulins-Engilbert qui ont donné différents lots pour les grilles. Merci à Alain qui s'est occupé de récupérer les lots.

Un grand merci à Elise et Steve qui ont préparé des crêpes.

Un grand merci à tous les bénévoles du CCAS et du comité des fêtes de Sermages qui ont concocté les soupes et cuit les confitures et surtout qui ont bravé le froid !

Un grand merci à l'association des amis du foyer de vie qui nous a permis de vendre le reste des soupes pendant le marché de Noël.

Un grand merci à tous nos acheteurs qui ont fait preuve d'une générosité sans faille.

Et évidemment, un grand merci à Monsieur Jean-François BOSCHETTI, président de l'association des TOQUES NIVERNAISES, pour son indéfectible présence à nos côtés !

UN PETIT HOMME ROUGE TRES ATTENDU le 17 décembre

Le 17 décembre dernier, le Comité des Fêtes de Sermages et la municipalité de Sermages ont organisé l'arbre de Noël pour tous les sermageois !

A cette occasion, le film Baby Boss a été visionné dans la salle socioculturelle. Enfants et adultes ont pu rire pendant 1h30, devant les péripéties d'un bébé pas comme les autres.

Puis vint l'heure d'accueillir celui que tout le monde attendait : le Père Noël !!!

Dans sa hotte, il a apporté à tous les enfants sermageois et à tous les anciens, des cadeaux bien mérités, puisqu'ils ont tous été très sages cette année !

Cet après-midi s'est terminé avec une fontaine à chocolat, et des gâteaux confectionnés par les parents.

Nous remercions les sermageois d'avoir participé à ce moment chaleureux !



FLEURISSEMENT

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

C'est à l'occasion de la traditionnelle assemblée générale de l'union amicale des maires de la Nièvre qui se déroulait, cette année à GARCHIZY, que les communes engagées dans le concours des villes et villages fleuris ont été récompensées. Ce concours placé sous l'égide du Conseil National des villes et villages fleuris est organisé par le Conseil Départemental via l'Agence de développement touristique, plus communément appelée ADT. Nous étions 33 communes à nous présenter, la moitié dans la catégorie des non labellisées et l'autre moitié dans la catégorie des villages labellisés de moins de cinq cents habitants. Le jury (composé de techniciens des communes, d'élus, de professionnels du tourisme, du paysage ou de l'horticulture) avait visité notre commune le 24 juillet dernier. A cette occasion, nous avons présenté la commune, son fleurissement, ses projets.



C'est avec fierté que nous vous annonçons que notre commune a été classée première de sa catégorie ex-æquo avec la commune de Bazoches. Amélie SCHEUER, membre de l'ADT nous a remis notre diplôme qui est exposé à la mairie.

Sermages a été remarqué pour son action en faveur de l'embellissement et du fleurissement et pour la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour aussi bien des habitants que des touristes.

DECORATIONS HIVERNALES



Sous une pluie battante et avec un thermomètre décidément bien bas, nos fidèles bénévoles ont achevé leur labeur en disposant les 28 et 29 novembre toutes les décorations qu'ils préparaient depuis plusieurs semaines. Les sapins naturels, les sapins-palettes et autres bouleaux ont été ornés de pommes de pin, de marrons peints, de rondelles de bois rouges et blanches et même de gobelets ! Au total, c'est un nombre incalculable de petites décorations, préparées avec soin, qui sont venues égayer notre commune.

Parallèlement, l'association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE" investissait le petit parc près du monument aux morts pour installer une belle crèche colorée.

Merci à tous les bénévoles méritants qui ont accompli un travail extraordinaire et merci aux membres de l'association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE" pour la disposition des personnages de la crèche et la construction de la petite cabane symbolisant l'étable où est né l'enfant Jésus.



TRAVAUX COMMUNAUX

Le broyage des haies communales a été finalisé.

Les fleurs annuelles ont été enlevées.

Les décorations de Noël ont été installées (le sapin, les guirlandes, la crèche et tous les supports fabriqués par les bénévoles).

Divers travaux chez les particuliers ont été réalisés pour le compte du CCAS.

Hervé a effectué le broyage de la commune de Moulins-Engilbert, ce qui a représenté 20 jours de travail.

Ça va swinguer à Sermages !

Avec son 1^{er} concert de **JAZZ** organisé par le CCAS*

Le samedi 7 avril à 20h30 à la salle socioculturelle



Pour cette grande première, nous avons choisi un quartet de Jazz Manouche qui jouera pour vous dans une ambiance « Cabaret Jazz ».

Le Jazz Manouche est un genre musical né en France, dans les années 30. Il puise son inspiration et ses origines dans les cultures Gitane et d'Europe Centrale, mais aussi dans la musique française populaire de l'entre-deux-guerres. Les artistes précurseurs sont Django Reinhardt ou encore Stéphane Grapelli.

Même si vous n'avez pas le swing, vous allez avoir des fourmis dans les jambes !

Sans plus attendre, notez dans votre agenda ce premier rendez-vous avec le Jazz à Sermages, qui va vibrer au rythme de cette musique durant toute la soirée !

Parlez-en autour de vous !



Ce qu'ils en ont dit :

"Le jazz manouche, c'est le seul truc que j'ai trouvé qui donne autant d'énergie que le rock'n'roll."
Sanseverino

"Le jazz durera aussi longtemps que des gens écouteront cette musique avec leurs pieds au lieu de l'entendre avec les oreilles." **John Philip Sousa**

"Ce que nous jouons, c'est la vie." **Louis Armstrong**

"Le jazz est selon moi une expression des idéaux les plus élevés. Par conséquent, il contient de la fraternité. Et je crois qu'avec de la fraternité il n'y aurait pas de pauvreté, ni de guerre." **John Coltrane**

*en partenariat avec l'association « Jazz Cool à Laroche »

Agenda des Manifestations



SERMAGES : Le samedi 3 Février à 20 h 30 **Bal / Musique**
Organisé par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
Fête du violon avant-première, salle socioculturelle
Avec Les Commères en bal et les Pimprenelles Sisters



SERMAGES : Le samedi 10 Février à 19 h30 **Soirée dansante**
Salle socioculturelle
Repas dansant organisé par S.M.S.
Réservation au 03.86.84.25.21 ou au 06.80.76.40.42



SERMAGES : Le samedi 10 Mars à 19 h 30
Soirée Tartiflette Karaoké organisée par le comité des fêtes à la salle socioculturelle.
Réservation au 03.86.84.37.92 ou au 03.86.84.33.14



MONTARON : Le samedi 17 Mars à 20 h 30 **chanson Cabaret**
A la salle communale
Un peu femme fatale, un peu tornade et un peu clown, tour à tour chanteuse de cabaret expérimentée, interprète passionnée « enfin auteur compositeur »...
Madame Sacha ne se laisse enfermer dans aucune boîte.



SERMAGES : Le samedi 7 avril 2018 à 20h30 salle socio culturelle
Concert de jazz manouche en collaboration avec l'association « Jazz Cool à Laroche »



PREPORCHE : Le samedi 14 Avril à 20 30 **Cirque**
Rosie Rose déroule son petit cirque d'intérieur peuplé de balles, d'ombrelles, de chapeaux et de hula hoops...
Et l'ordinaire devient extraordinaire



SERMAGES : A compter du jeudi 11 janvier, reprise des veillées tous les 15 jours à l'ancienne école de Sermages, à partir de 20h30.
Venez nombreux !



Joies



Peines



Annonces



Marine et Julien sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille, Eléna PAUCHARD, née le 29 Octobre 2017 à MOULINS (Allier).
La municipalité souhaite la bienvenue à la nouvelle petite Sermageoise.



Mariage de Emmanuelle Magnien et Nicolas Lainé
Le 21 octobre 2017 à la mairie de Beaune



Le sermageois est actuellement distribué dans vos boîtes aux lettres, une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie.



A VENDRE : Les Guigneards
Grange-remise 69 m²
Sur cour 800 m² l'ensemble réf. Cadastre ZK7
Tél : 06.87.84.73.45



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretien extérieur, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



CHENINI:

Depuis de novembre 2017, vous avez la possibilité, une fois par mois, de venir chercher un plat cuisiné par Nicole JHEAN à la salle socioculturelle.

Les dates sont les suivantes : jeudi 18 janvier, le jeudi 22 février et le jeudi 29 mars.
Réservation au 06.36.30.05.52



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints

Pour le don anonyme de 288 € au CCAS

Pour les dons occasionnels de DVD, livres et revues pour la bibliothèque.

La municipalité remercie M. et Mme CESCA pour leur don ainsi que M. et Mme MOUSSY Jérôme pour le don du grand sapin et M. et Mme COURDAVAULT Michel pour les chrysanthèmes.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses aux normes de la collecte, disponibles en mairie.

POUR SE DISTRAIRE

A B C D E F G H

1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – De même nature.
- 2 – Roche sédimentaire meuble.
- 3 – Commune belge proche d’Anvers. Note.
- 4 – Rivière alsacienne. Tromperie.
- 5 – Relations amoureuses.
- 6 – Déesse de l’amour et du désir en Mésopotamie.
- 7 – Règle d’architecte. Commune meusienne.
- 8 – Division géochronologique. Elle passe à Périgueux.

Verticalement :

- A – Aptitude légale.
- B – Dire à haute voix.
- C – Quartier juif dans les villes marocaines.
- D – Un anglais. Fin de messe.
- E – Alcool. Coutume hindoue selon laquelle une veuve se faisait brûler sur le bûcher funéraire de son mari.
- F – Conjonction de coordination. Teintas.
- G – Empereur romain. Pronom personnel.
- H – Nom néerlandais d’Ixelles (Commune de Belgique).

			9					1
								6
7				2			5	
		5		7				9
	6		8				1	
		9	1					4
3			7			9		2
5				9			6	
	1					7	4	

Blague :

Un employé va voir son patron et lui dit :

- Monsieur le Directeur, il y a une erreur sur ma feuille de paye. Il manque 100 €uros !
- Oui, mais c’est normal. Le mois dernier, on vous a versé 100 €uros de trop, et vous n’êtes pas venu me voir !
- Ben, vous savez, je suis plutôt cool ! Une erreur ça passe, mais deux, c’est trop quand même !

Citation :

Il paraît que l’inventeur de la cédille, est un certain Groçon !

Philippe GELUCK

On ne dit pas....., on dit.....

- On ne dit pas un condor, mais un idiot s’est endormi !
 On ne dit pas un match interminable, mais une rencontre entre deux mauvais joueurs !
 On ne dit pas mine de rien, mais gisement épuisé !
 On ne dit pas ouvre-boîte, mais portier de discothèque !
 On ne dit pas C.D. rom, mais ce sont des gens du voyage !

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	V	A	G	A	B	O	N	D
2	A	L	I	N	E	A		I
3	P	I	B		A	S	P	E
4	O	M	S		T		U	S
5	R	E	O	P	E	R	E	E
6	I	N	N		S	A	R	L
7	S	T		A		M	I	
8	A	S	S	I	M	I	L	E

Solutions du n°114

2	6	1	7	4	8	5	9	3
8	4	5	9	3	6	7	2	1
3	7	9	1	5	2	4	6	8
6	5	8	4	2	7	3	1	9
1	9	7	3	6	5	8	4	2
4	3	2	8	9	1	6	5	7
7	2	4	5	8	9	1	3	6
9	1	3	6	7	4	2	8	5
5	8	6	2	1	3	9	7	4